



PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture du Morbihan  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité  
Bureau de l'intercommunalité  
et de l'urbanisme  
Affaire suivie par : Francine CREAC'H  
Tél : 02 97 54 86 51  
[francine.creach@morbihan.gouv.fr](mailto:francine.creach@morbihan.gouv.fr)

Vannes, le **23 SEP. 2019**

Le préfet du Morbihan  
à  
Monsieur le président  
de la communauté de communes  
Auray Quiberon Terre-Atlantique  
Service développement économique  
à l'attention de M. LEVASSEUR  
2 rue du Danemark  
BP 70447  
56404 AURAY Cédex

(en communication à M. le sous-préfet de  
Lorient)

Objet : Projet d'extension du parc d'activités de Kermarquer à la Trinité-sur-Mer,  
déclaration d'intention et droit d'initiative.  
Réf. : Votre bordereau AL/JF/2019-03173 du 10 mai 2019.

Conformément aux articles L 121-18 et R 121-25 du code de l'environnement, vous m'avez transmis, le 10 mai 2019, une déclaration d'intention relative au projet d'extension du parc d'activités de « Kermarquer » situé sur la commune de La Trinité-sur-Mer.

Je vous informe que, comme le prévoit la législation, cette déclaration d'intention a été publiée sur le site internet des services de l'État « [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr) » pendant une période de quatre mois, du 10 mai au 10 septembre 2019 inclus et, qu'à l'issue de cette publication, aucun droit d'initiative n'a été exercé auprès du préfet pour demander l'organisation d'une concertation préalable.

Le préfet,

Pour le préfet, par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Guillaume QUENET